

ORDONNANCE DE POLICE

MARCHE ET BROCANTE HEBDOMADAIRES

Le Bourgmestre,

- Vu la demande de M. Didier Espreux relative à l'organisation d'un marché hebdomadaire sur l'esplanade de l'avenue Ferdinand Nicolay et d'une brocante dans le parking souterrain chaque samedi ;
- Attendu qu'il y a lieu de déroger au règlement communal sur la signalisation routière ;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi Communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- Vu l'urgence,

ARRETE :

Article 1. Jusqu'au 31 décembre 2021, chaque samedi, de 06 h.00 à 15 h.00, l'avenue Ferdinand Nicolay, du carrefour avec la rue du Châtelet jusqu'à la voirie d'accès au parking couvert, sera réduite à une bande de circulation ; la bande de circulation longeant l'esplanade sera fermée et interdite à la circulation des véhicules. Une déviation sera mise en place via la rue Général Jacques et la place Saint Remacle.

La priorité de passage sera donnée aux véhicules venant de l'avenue Ferdinand Nicolay (place Prume) ver la rue Henri Massange.

Article 2. Cette restriction sera matérialisée par une signalisation adéquate mise à disposition par le service Logistique et mise en place par le demandeur.

Les signaux devront être masqués ou enlevés dès que leur présence ne sera plus justifiée.

Article 3. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Article 4. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police, et aux services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 08.07.2021.

Le Bourgmestre,

Th. DE BOURNONVILLE

